

SANTÉ

ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ

CNG
Centre national de gestion

Arrêté du 3 septembre 2020 modifiant l'arrêté du 27 décembre 2018 portant composition nominative du Comité consultatif national de la fonction publique hospitalière

NOR : SSAN2030390A

La directrice générale du Centre national de gestion,

Vu le code de la santé publique ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, et notamment son article 9 ;

Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;

Vu le décret n° 2002-550 du 19 avril 2002 modifié portant statut particulier du corps de directeur des soins de la fonction publique hospitalière ;

Vu le décret n° 2005-921 du 2 août 2005 modifié portant statut particulier des grades et emplois des personnels de direction des établissements mentionnés à l'article 2 (1° et 2°) de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;

Vu le décret n° 2007-1930 du 26 décembre 2007 modifié portant statut particulier du corps des directeurs d'établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux de la fonction publique hospitalière ;

Vu le décret n° 2016-1065 du 3 août 2016 relatif au Comité consultatif national de la fonction publique hospitalière prévu à l'article 25 de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;

Vu l'arrêté modifié du 27 décembre 2018 portant composition nominative du Comité consultatif national de la fonction publique hospitalière,

Arrête :

Article 1^{er}

L'article 1^{er} de l'arrêté susvisé du 27 décembre 2018 est modifié comme suit :

Représentants des personnels de direction

Membres titulaires

M. Stéphane GUILLEVIN (SMPS-UNSA), en remplacement de Mme Christelle GAY (SMPS-UNSA).

Membres suppléants

M. Rémy CHAPIRON (SMPS-UNSA), en remplacement de M. Stéphane GUILLEVIN (SMPS-UNSA).

Mme Guilène GUSTAVE (SYNCASS-CFDT), en remplacement de Mme Brigitte ZIMMERMANN (SYNCASS-CFDT).

Article 2

Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel santé, protection sociale, solidarité*.

Fait le 3 septembre 2020.

*La directrice générale
du Centre national de gestion,*
EVE PARIER